



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/30  
14 décembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Note du secrétariat

1. À sa cinquante-quatrième session, la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 1998/61 du 21 avril 1998, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport fondé sur les travaux accomplis par son Équipe d'enquête dans la République démocratique du Congo.

2. La Commission sera saisie du rapport en question que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité le 29 juin 1998 (S/1998/581).

-----